

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABLES À VOTER**

**DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-364 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR  
L'ENTRETIEN DU THÉÂTRE LE PATRIOTE ET DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2023-M-364 créant une réserve financière pour l'entretien du Théâtre Le Patriote et du bâtiment administratif* est de 10 139;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 025;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2023-M-364 créant une réserve financière pour l'entretien du Théâtre Le Patriote et du bâtiment administratif* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 2 novembre 2023, à 19 h 01.

(S) ANNY DESPRÉS  
Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

**DÉCLARATION SOUS SERMENT**

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

---

Je soussignée, Paméla Gagnon, technicienne en gestion documentaire à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 2 novembre 2023

(S) PAMÉLA GAGNON

---

Paméla Gagnon

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,

Ce 2 novembre 2023

(S) ANNY DESPRÉS

---

Anny Després  
Greffière adjointe